

République Française

Département de la  
MOSELLE

Arrondissement de  
METZ-CAMPAGNE

Nombre de Conseillers

élus : 15

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents : 10

Procuration : 2

Absents excusés : 3

Absents : 0

Date de la convocation

04/11/2024

## COMMUNE DE GRAVELOTTE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Novembre 2024

Sous la présidence du Maire, Monsieur TORLOTING Michel

#### Membres présents :

TORLOTING Michel – BRIOUX Dominique — DAUBENFELD Nadine -- GAILLOT Emilie  
– MULLER Hervé – PIERRE Sébastien — GRANDPIERRE Marie-France -- SCHURCH  
Christophe – SORNETTE CHMIELOWIEC Cyrielle – SIMON DENIS

#### Procurations :

DONVAL Denis à MULLER Hervé  
APPERT Ségolène à BRIOUX Dominique

#### Absents excusés :

Louis Aurélie - POTIER Christophe - CLEVER Nathalie

DELIBERATION 27/2024

#### CONSTRUCTION PERISCOLAIRE : MODIFICATION TRAVAUX ET AVENANT MARCHÉ TRAVAUX

**VU** le code de la commande publique, notamment ses articles R.2185-1 et R2185-2 ;

**VU** les articles L2122-23 et R2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**CONSIDERANT** la délibération n°3/2021 Construction de locaux périscolaire

**CONSIDERANT** la délibération n°22/2021 pour l'attribution de marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil périscolaire. Attribuant ce dernier à l'architecte Agence Régis FILDIER, 6 rue de la Croix Saint-Joseph à MARLY (Moselle).

**CONSIDERANT** la délibération n°29/2021 pour la construction de locaux périscolaire, nouvelle estimation financière

**CONSIDERANT** la délibération n°16/2023 Construction d'un accueil périscolaire : actualisation du coût

**CONSIDERANT** l'article 3 du cahier des clauses administratives particulières

Suite à une demande de modification des travaux d'agrandissement Périscolaire, Monsieur FILDIER (GRAFFITE Architecture SARL) nous a adressé un avenant n°2 au marché de Maitrise d'œuvre du 29 juin 2021 d'un montant supplémentaire de 15380 € HT.

Cet avenant correspond aux études supplémentaires à engager :

- Gestion administrative du mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Reprise de l'ensemble des études techniques (niveau EXE)
- Reprise des études graphiques (niveau EXE)
- Reprise des quantités pour chacun des lots
- Echange et établissement des avenants avec les entreprises.

Monsieur le Maire, Michel TORLOTING et le 1<sup>er</sup> Adjoint, Dominique BRIOUX présentent des plans version 2 et 3 concernant les modifications demandées, les surfaces correspondantes et les estimations financières.

Les coûts supplémentaires estimés pour la version 2 s'élèvent à 49792€ HT.  
Les coûts supplémentaires estimés pour la version 3 s'élèvent à 80192€ HT

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VALIDE** la modification de travaux conformément à la version 3.

**CHARGE** le Maitre d'œuvre de présenter un nouveau projet et d'en évaluer les incidences financières

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché de Maitrise d'œuvre du 29 juin 2021 d'un montant total forfaitaire définitif de 93 780€ HT soit 112 536€ TTC

**AGRANDISSEMENT DU PERISCOLAIRE : MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU VRD  
DECLARATION SANS SUITE DE MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE L'ACCUEIL  
PERISCOLAIRE**

**Pour extrait conforme**  
**GRAVELOTTE le 08 novembre 2024**  
**Le Maire,**  
**Michel TORLOTING**

